

L'assemblée ordinaire de la Municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **4 mars 2024** à l'hôtel de ville 1056 chemin Brook, Hinchinbrooke, Québec. Le maire Wallace a présidé en présence des conseillers suivants :

Marc Bakos
Ralph Duncan
Elgin MacFarlane
Kirk Feeny
Laurie Ann Prévost

Absent :
Tanya Clarke

Présent également :

Un citoyen résidant sur le chemin Gowan

Adam Antonopoulos, directeur général, a rédigé le procès-verbal de la réunion.

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

24-03-01

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que la séance ordinaire soit ouverte à 20 h 01

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

24-03-02

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE EN FÉVRIER**

24-03-03

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que la version française du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

24-03-04

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 5 février 2024 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

4. **URBANISME**

Le conseil a pris note du rapport d'inspection municipale tel que soumis par l'inspecteur lors de la séance du caucus du 29 février 2024.

5. **TRAVAUX PUBLICS**

Le conseil est informé du rapport du superviseur des routes tel que déposé lors de la réunion du caucus du 29 février 2024.

5.1 **APPEL D'OFFRES POUR CAMION AVEC ÉQUIPEMENT**

24-03-05

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que le conseil accepte le devis technique d'un camion avec équipement tel que préparé par M. Ghislain Robert, avec les modifications telles que spécifiées par le conseil. Le conseil mandate également M. Robert pour procéder à l'appel d'offres pour le camion avec équipement.

ADOPTÉ

5.2 **PRÉSENTATION DES PLANS DE PAVAGE DES CHEMINS RIDGE ET GORE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES**

24-03-06

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Ce conseil approuve les plans de pavage pour les 1,2 km restants du chemin Ridge et environ 2,7 km du chemin Gore tels que soumis par la firme d'ingénierie EXP, et autorise l'appel d'offres.

ADOPTÉ

5.3 **ACHAT D'AFFICHEUR DE VITESSE**

ATTENDU QUE des excès de vitesse ont été signalés au conseil municipal par plusieurs citoyens dans plusieurs secteurs de la municipalité (dont le chemin Powerscourt, le chemin Ridge dans le village d'Athelstan et la route 202 dans le village de Rockburn) ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les interventions policières pour tenter de régler la vitesse sur le territoire de la municipalité, la conduite dangereuse au-delà de la limite de vitesse est toujours constatée par nos citoyens ;

ALORS QUE la Municipalité de Hinchinbrooke souhaite sensibiliser les automobilistes au respect des limites de vitesse sur le territoire ;

24-03-07

PROPOSÉ PAR ; Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que la municipalité procédera à l'achat d'un afficheur de vitesse selon le devis #119007 de la compagnie Signal Services au montant de 4 642,58 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

5.3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 411

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller MacFarlane lors de la séance ordinaire du conseil du 5 février 2024 ;

24-03-08

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos

APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que le règlement #411-1 modifiant le règlement #411 concernant les raccordements au réseau d'égouts dans le secteur du Village Athelstan de la Municipalité de Hinchinbrooke comme suit :

Article 1

L'article 7 soit remplacé par le suivant :

MATÉRIAUX UTILISÉS

Les matériaux utilisés par la municipalité pour le raccordement au drain principal d'égout sont :

- 1.1 tuyau d'égout sanitaire - chlorure de polyvinyle (PVC) classe minimale DR 28 PVC : BNQ 3624-130, CSA B182.2;
- 1.2 tuyau d'égout pluvial - chlorure de polyvinyle (PVC) DR 35 : BNQ 3624-130, catégorie R-600 ;

Les normes projetées avec le présent article indiquent une résistance minimale ;

Les pièces et accessoires servant au raccordement doivent être usinés et les joints de garniture en mélange de caoutchouc doivent être étanches et flexibles.

Tout autre matériau doit être approuvé par le service des travaux publics de la Ville.

Article 2

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

6. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE

6.1 POMPIERS

6.1.1 NOMINATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE EN PRÉVENTION INCENDIE DANS LE CADRE DE L'OFFRE RÉGIONALE DE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4) ainsi que les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) mentionnent l'obligation qu'ont les municipalités locales de réaliser des actions de prévention des incendies ;

ALORS QUE les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) exigent que les municipalités locales établissent un programme municipal de prévention des incendies qui comprend 5 volets conformément à l'article 3.1, soit :

1. Partie 1 : Évaluation et analyse des incidents ;
2. Partie 2 : Règlements municipaux sur la prévention des incendies ;
3. Partie 3 : Vérification des avertisseurs de fumée ;
4. Partie 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
5. Composante 5 : Activités de sensibilisation du public.

ALORS QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a soumis une offre de service régional de prévention des incendies répondant à trois (3) des cinq (5) volets à inclure dans le programme municipal de prévention des incendies, soit :

1. Partie 2 : Règlements municipaux sur la prévention des incendies ;
2. Partie 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
3. Composante 5 : Activités de sensibilisation du public.

ALORS QUE la municipalité de Hinchinbrooke fait partie du service régional de prévention des incendies offert par la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ALORS QUE la municipalité de Hinchinbrooke a signé l'entente intermunicipale régissant l'offre régionale de services de prévention des incendies le 3 avril 2023 résolution 23-04-09 ;

ALORS QUE la municipalité de Hinchinbrooke nomme M. David Lévesque, préventeur de la MRC du Haut-Saint-Laurent, comme autorité compétente en prévention des incendies sur son territoire.

PAR CONSÉQUENT

24-03-09

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Le conseil convient d'adhérer à l'offre de l'entente intermunicipale signée régissant le service régional de prévention des incendies.

ADOPTÉ

6.2 Arène

Rien à signaler

6.3 LOISIRS

6.3.1 DEMANDE DE DON – MARCHÉ FERMIER

24-03-10

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que la Municipalité de Hinchinbrooke fasse un don au montant de 500\$ au Marché Fermier

ADOPTÉ

6.3.2 **DEMANDE DE DON – GALA DES JEUNES RURAUX**

24-03-11

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que la Municipalité de Hinchinbrooke émette un don au montant de 100\$ au Gala de la jeunesse rurale

ADOPTÉ

7. **CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES**

Le maire Wallace a examiné la liste de la correspondance reçue au cours du mois de février 2024.

7.1 **INSTALLATION D'UN ARRÊT D'AUTOBUS PARC GORDON HILL**

Le conseil a discuté de l'emplacement de l'installation du bus s'arrête et décide de suggérer à la MRC un emplacement à Gordon Hill Parc qui fera face à Chemin Expo.

7.2 **SOUTIEN AUX TECHNICIENS D'AMULANCE PARAXION SECTEUR HUNTINGDON**

CONSIDÉRANT QU'À Huntingdon, le service ambulancier est assuré par une ambulance régulière de 7 h à 17 h et une deuxième ambulance qui est selon un horaire de service également appelé 7/14 ;

ATTENDU QU'UN horaire de service signifie que les ambulanciers sont en service 24 heures sur 24 pendant une période consécutive de 7 jours et qu'ils doivent être disponibles à leur domicile en attendant les appels d'urgence, de jour comme de nuit ;

CONSIDÉRANT QUE les délais occasionnés par l'horaire de service sont préjudiciables pour une population desservie par un service ambulancier puisque l'ambulancier attend à son domicile que l'appel lui soit assigné, se dirige vers la caserne afin de prendre place à bord de l'ambulance dans la compagnie de son partenaire de travail et enfin, se diriger vers la destination de l'appel, en tenant compte des conditions routières ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'horaire n'est plus adapté à la réalité du système préhospitalier de notre région, incluant les complications de cette réalité qui affectent directement le service à la population ;

CONSIDÉRANT QUE Huntingdon est le dernier secteur de la Montérégie à être desservi par un horaire de quarts.

24-03-12

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Hinchinbrooke demande l'abolition permanente de l'horaire de service du service ambulancier Huntingdon afin d'améliorer le service à la population.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à M. Christian Dubé, ministre de la Santé, à Mme Carole Mallette, députée de Huntingdon, à l'entreprise de services préhospitaliers Paraxion, au CISSS de la Montérégie-Centre, aux municipalités de la MRC du Haut-St-Laurent et les municipalités de St-Stanislas-de-Kostka, St-Louis-de-Gonzague et Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

7.3.1 VÉLO QUÉBEC - DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

24-03-13

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la Municipalité de Hinchinbrooke n'a aucune objection à la vente d'alcool par Vélo Québec pour l'événement Petite Aventure Vélo ayant lieu les 29 juin et 1er juillet 2024.

ADOPTÉ

7.3.2 VÉLO QUÉBEC – PETITE AVENTURE

24-03-14

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que la Municipalité de Hinchinbrooke n'a aucune objection à l'utilisation de clôtures municipales, de poteaux ou d'autres structures devant être utilisées pour installer des panneaux indiquant l'itinéraire cyclable. Ces panneaux seront posés le 28 juin et retirés le 1^{er} juillet pour l'événement Petite Aventure Bike qui aura lieu les 29 juin et 1er juillet 2024.

ADOPTÉ

7.4 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes qui reconnaissent la diversité sexuelle et la pluralité des identités et expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts récents pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie restent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, célébrée actuellement dans de nombreux pays et qui est le résultat d'une initiative québécoise menée par la Fondation Émergence depuis 2003.

ATTENDU QU'IL y a lieu de soutenir les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

24-03-15

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost

APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que la municipalité de Hinchinbrooke proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et souligne cette journée comme telle.

ADOPTÉ

7.5 CRÉDIT D'IMPÔT DE BIENVENUE – LOT 5 267 323

CONSIDÉRANT QUE le citoyen a acheté cette propriété suite à un incendie majeur ayant entraîné une perte complète ;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen s'est vu imposer une taxe de bienvenue basée sur la valeur de la propriété de la maison avant les dommages causés par l'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la FTQ a évalué la propriété et a fait parvenir à la municipalité l'évaluation appropriée au moment de la vente ;

24-03-16

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny

APPUYÉ PAR : Conseiller Prévost

Que la municipalité de Hinchinbrooke crédite au citoyen le montant de 486,50 \$ pour refléter la bonne évaluation de la propriété au moment de la vente.

ADOPTÉ

7.6 VENTE POUR TAXES IMPAYÉES 2024

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Hinchinbrooke approuve la liste officielle et demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de procéder et de déléguer le maire et le directeur général pour assister à la vente et acquérir les propriétés au nom de la municipalité, dans le cas où il n'y aurait pas d'acheteur.

24-03-17

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan

APPUYÉ PAR : Conseiller Bakos

Que la liste de clients suivante soit approuvée :

Aucun client	Matricule	Nom	Total avec intérêts au 13 juin 2024.
1697	5988 21 7975	JEAN PAUL	10 470,97 \$
492	5393 19 0109	DUROCHER MARTIN	9 664,56 \$
1398	5984 12 1737	MICHELINE LAUZE	8,919.64 \$
1438	5984 13 8139	GOLEBIEWSKA AGNIESZKA	2 870,61 \$
911	5884 47 6468	GALIPEAU ANNE-MARIE	2 571,17 \$
882	5884 38 7344	LATREILLE ROLLAND	2 342,17 \$
748	5884 71 0875	DORIS MARRON	582,92 \$
1165	5885 52 0860	WILLIAMS MABEL MAE BOUTILIER	544,80 \$
1276	5983 29 0761	CYRIAQUE CM	527,44 \$
742	5884 62 3907	DUPUIS ROLAND	499,98 \$
1423	5984 08 7898	MCKEOWN TERENCE	489,60 \$
1391	5984 71 8996	BOURGET SERGE	482,00 \$
1062	5884 82 8874	MCPHERSON EUGÈNE	480,25 \$
108	5189 04 6647	ROBIDOUX ERIC	473,61 \$
1550	5984 43 0784	COLIMON STANLEY	467,74 \$
1036	5884 73 2695	PARKER DOROTHY	453,64 \$
898	5885 31 1635	CLARIDGE GLADYS	453,64 \$
1128	5884 99 2051	KALVAS LOUYSE CÔTÉ	447,42 \$
824	5884 08 1382	CAR GEORGE	407,16 \$
1506	5984 28 0894	VERVUURT TUNNY ROBERTSON	384,52 \$
1576	5984 53 0813	MUTAVDZIC RADOVAN	384,52 \$
1623	5984 65 5720	FRANKE BRENDA JN	384,52 \$
1086	5884 88 2947	SEEBARAN OMER	380,52 \$
973	5884 67 3504	BOUDJELIDA NACERA	356,16 \$
5001	5884 96 0115	KLIMKE WILLIAM MIKE	345,89 \$
1445	5984 15 6929	LEMAIRE PATRICK	344,52 \$
743	5884 61 6236	RHODEN ALBERT	319,87 \$
793	5884 90 5056	HARRIS JEAN-PIERE	310,02 \$
876	5884 38 3466	SEIDEN FREDERIC	309,61 \$
1055	5884 78 6493	ASPIN DOUGLAS	307,49 \$
1063	5884 92 1373	MCPHERSON WAYNE	307,49 \$
5107	5984 40 2337	BARRETT Madeleine	295,09 \$
654	5785 91 6517	GUNN ALISON ROBERTA	291,63 \$
996	5884 63 7396	LETOUZE AGNÈS FUNKENBERG	283,49 \$
813	5885 00 2849	SCHRYVERSHOF JASON	280,55 \$
1035	5884 82 1446	PAQUETTE MARCEL	261,81 \$
2211	5885 21 9773	LANTEIGNE MARIE- CLAUDE	249,42 \$
1087	5884 88 6392	PASTEUR RENA	244,55 \$
2545	5884 72 1579	LAMARRE SUZANNE	244,01 \$
1193	5885 94 7226	CISOWSKI MARIE PERLA	242,28 \$
828	5884 19 4032	HAMILTON WALTER HENRY	232,49 \$
1964	6588 17 4386	FOX JANE GOLDIE	210,97 \$
1486	5984 25 0728	MORAIS ANDRÉE	207,15 \$
1010	5884 65 9227	BERARDI DOMINIQUE	206,93 \$
2326	5984 16 9401	OUELLET SERGE	206,93 \$
1291	5984 22 0134	WATKIN R.	206,93 \$
1480	5984 24 8109	PARKER DOROTHY	206,93 \$
1500	5984 27 8702	MCNEILLY MILDRED	206,93 \$
1622	5984 64 3476	POORAN PARTAP	206,93 \$
1568	5984 46 4798	DARGENTON SAMUEL	201,72 \$
727	5884 51 3832	MAUGHAN marie	195,11 \$
5102	5983 49 9861	BRKOVIC ALEXANDAR	177,52 \$
1678	5985 05 5069	MAINVILLE ROBERT	159,52 \$
1884	6487 01 3622	MORGAN MAXIMILLIEN	131,12 \$

1845	6291 56 1518	RANKIN DALE	82,93 \$
617	5687 77 4894	MARCIN ANNA FLATT	63,49 \$
1927	6488 57 8241	LEWIS NORMA JEAN	50,26 \$
2380	5687 77 7682	FLATT ET ROSI KALANJ	43,34 \$
1681	5985 15 7955	O CONNOR, THERESA NORRIS	32,20 \$
107	5189 03 8585	REID ERNEST GEORGES	30,71 \$
1842	6291 46 8159	BROOKS DEBRA	19,61 \$
1862	6387 11 4831	MCFARLANE KEITH	19,37 \$
616	5687 76 7247	LISOTTE GILLES	18,68 \$

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen résidant sur le chemin Gowan a demandé au conseil d'expliquer l'augmentation de ses taxes foncières. Le maire Wallace a expliqué au citoyen que l'inflation a fait augmenter le coût des biens et des services. Il a également été expliqué que le conseil décide des besoins de la municipalité et impose ensuite les taxes en conséquence pour équilibrer le budget.

Le citoyen demande alors pourquoi ils devraient payer pour le pavage qui est fait partout dans la municipalité alors que le Gowan n'est pas pavé. Le maire Wallace a expliqué que tous les citoyens paient pour tout le pavage et que le coût du pavage a considérablement augmenté. Le maire Wallace a également expliqué que tous les citoyens de Hinchinbrooke paient également pour le gravier et l'entretien du chemin Gowan.

Le maire Wallace a informé le citoyen que la municipalité obtiendrait des prix pour paver une section du Gowan.

En l'absence d'autres questions de la part de l'auditoire, la période de questions est levée.

9. FACTURES À APPROUVER

24-03-18

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que les comptes payables pour la période du 6 février 2024 au 4 mars 2024 au montant de 135 846,59 \$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient tenus dans un registre à cette fin et fassent partie intégrante de ces procès-verbaux.

ADOPTÉ

10. AJOURNEMENT

24-03-19

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prévost
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que les affaires de l'assemblée ayant été dûment complétées, l'assemblée est levée à 20h44.

ADOPTÉ

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur Général